

-Niv.L-/

TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED

TERRITOIRE DE RUHENERI.-

Ruhengeri , le 24/10/1960
, de

(¹) N° A/3375/AI.26.-

Ruhengeri



5156

Réf. n° :

Annexe

Bijlage

Objet

Voorwerp

A Monsieur le Résident Spécial du Ruanda

à

K I G A L I . -

Monsieur le Résident Spécial,

Suite à votre lettre n°7098/AI du 18.10.1960, j'ai l'honneur de vous retourner dûment signifiées, les décisions de déstitution des ex-sous-chefs Mukimbiri Claver et Rwegeza Ferdinand.-

L'Administrateur de Territoire,a.i.

DIERCKX de CASTERLE.M.-

D

L.D.K./
TERRITOIRE DU RUANDA-URUNDI

RUANDA-URUNDI GEBIED
RESIDENCE DU RUANDA.

Kigali , le 18 octobre 1960.
, de

(¹) N° 7098/A.I.

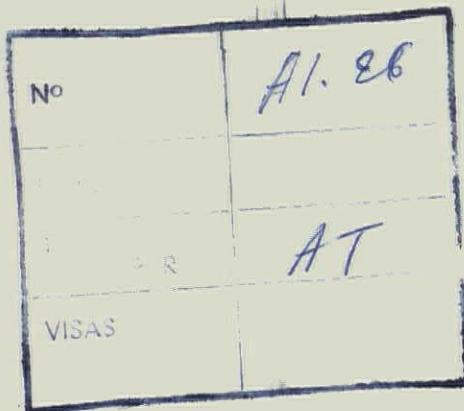
Réf. n° :

Annexe
Bijlage :

Objet
Voorwerp :

✓ A Monsieur l'Administrateur de Territoire
de et à

R U H E N G E R I .



Monsieur l'Administrateur de Territoire,

J'ai l'honneur de vous faire tenir en annexe ma décision de destitution pour notification aux intéressés qui se trouvent actuellement en résidence surveillée en votre territoire.

A toutes fins utiles, je vous signale qu'en cas de refus de signer, vous devrez établir un procès-verbal de ce refus en présence de deux témoins.

Pour le Résident Spécial du Ruanda, en route,
Le Résident-Adjoint, L.R. REGNIER,-

N° 3375/A.126

Suivi à notre lettre
n° 7098/A.I. du 18.10.60 j'ai l'honneur de
vous informer suivant lignes ci-dessous, des décisions
de destitution des ex. M. Elie Rutinzi bin. Mwana
et Régis Ferdinand.

L.A.T. a.i.

(¹) Rappeler dans la réponse la date et le numéro — In het antwoord nummer en dagtekening vermelden.